

Accompagner les maîtres d'ouvrage et les services de l'État dans la mise en œuvre du programme

» Le PNRU est bien engagé... Au moment de votre prise de fonction de directeur général de l'ANRU, quelles sont de votre point de vue les nouvelles perspectives ?

En effet, le programme est bien engagé : plus de 450 quartiers concernant 3 millions d'habitants bénéficient d'une convention ANRU. Plus de 10 milliards d'euros sont réservés jusqu'en 2014, 3 milliards sont d'ores et déjà engagés et plus d'un milliard a été payé aux maîtres d'ouvrage.

La dynamique enclenchée est indiscutable. Elus en tête, bailleurs, habitants en témoignent. Les quartiers « fragiles » sont en voie de réintégration à la collectivité, tant sur les aspects de l'habitat, mais aussi du développement économique, et bien sûr du point de vue social.

« Le pari fou » contenu dans la loi de programmation de 2003 a été tenu par la toute jeune ANRU, qui aura cinq ans en 2009. Un immense chantier... qui tient lui aussi ses promesses à la hauteur des nombreux enjeux humains et urbains. Logements réhabilités, nouvelles formes d'habitats, équipements publics, dont un grand nombre d'établissements scolaires, constituent parmi d'autres, les signes tangibles de ce travail de reconstruction de 530 quartiers.

Pourtant, au-delà du constat, beaucoup reste à faire. Nous sommes à un tournant de la vie de ce programme. Nous ne devons pas décevoir les 4 millions de personnes qui attendent ces changements, qui attendent d'être rattachés à la République, sortis de leur isolement, respectés et reconnus dans la richesse de leur diversité.

S'agissant justement des perspectives... cinq à dix années seront nécessaires pour que l'ensemble des projets se concrétisent. C'est très long. De la mobilisation de nos équipes locales (préfets et services de l'État) dépend la réussite du programme, car ce sont eux qui vont devoir s'assurer de son bon déroulement et de son exécution, dans le respect des engagements de chacun.

Toutes ces années pendant lesquelles il nous faudra veiller en permanence, non seulement à la qualité du projet urbain, c'est évident, mais aussi au respect exigeant des principes fondateurs de l'Agence : concertation avec les habitants, qualité du relogement, diversification de l'offre, accompagnement social et insertion par l'emploi, l'éducation, la culture...

Personnellement j'y accorderai toute ma vigilance. Je sais qu'il en sera de même pour tous les membres du conseil d'administration de l'ANRU, son président, Gérard Hamel, en tête.

« Veiller au respect des principes fondateurs de l'Agence »

» Ces derniers mois, nous avons été attentifs à un élargissement annoncé sur les domaines d'intervention de l'ANRU - intervention sur le parc ancien, partenariat renforcé avec l'ACSé... - L'Agence aura-t-elle une approche plus globale de la rénovation urbaine inscrite définitivement dans « la politique de la ville » ?

Bien sûr, je ne puis que militer en faveur de l'élargissement de nos domaines d'intervention. Mais, nous devons rester centrés sur notre cœur de métier. C'est ce qui donne tout son sens à notre action. Notre collaboration dynamique établie avec l'ACSé sera aussi renforcée. Nous menons déjà ensemble de nombreuses actions pilotes sur les clauses d'insertion dans les marchés publics en faveur des habitants et sur la mobilisation des équipes de réussite éducative, autour des quartiers en rénovation. Nous envisageons également de conduire des initiatives innovantes sur le développement des locaux

d'activité, sur le parcours de relogement...

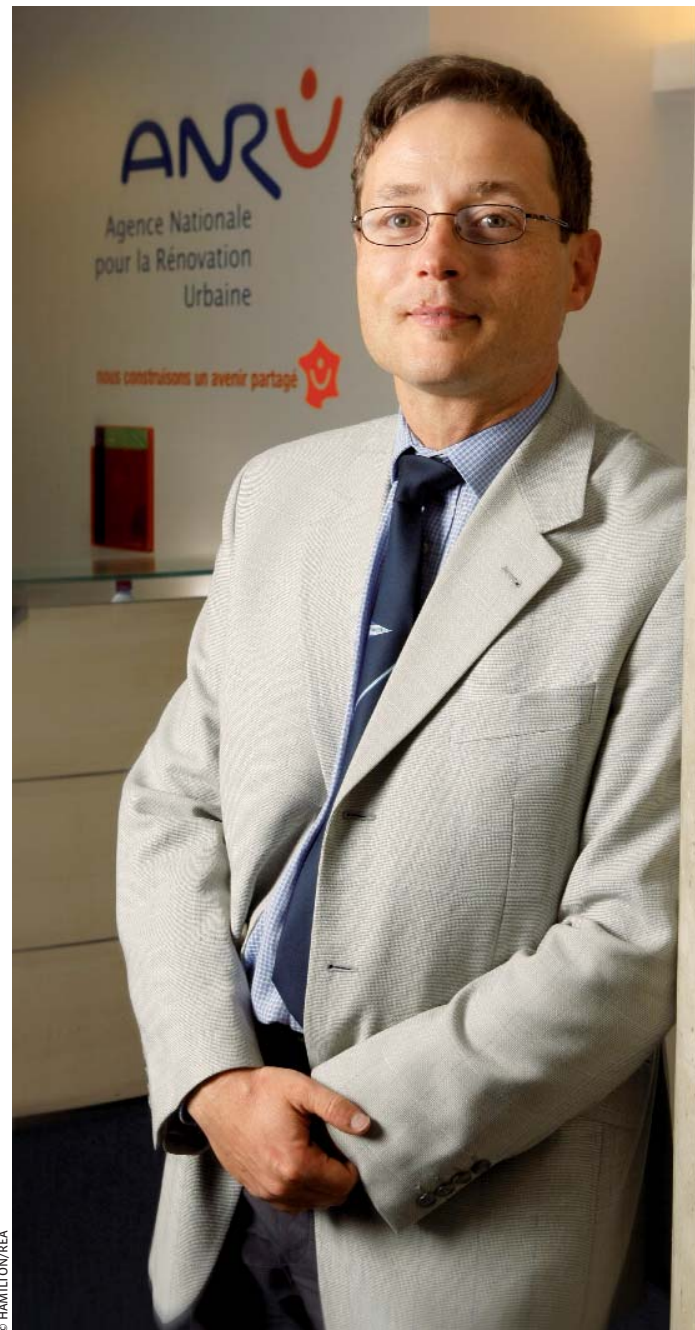
Je rappelle enfin que l'ACSé et son important réseau sont associés aux « points d'étape » que nous sommes en train de réaliser pour évaluer la mise en œuvre des projets.

Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés illustre la réelle maturité du concept de rénovation urbaine. Rappelons que le ministre du Logement et de la Ville a confié à l'ANRU une mission sur les conditions de son élaboration. Ce rapport, résultat d'échanges fructueux avec les partenaires nationaux concernés et particulièrement l'ANAH et des personnalités qualifiées, a été rendu. Le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui sera discuté devant le Parlement à l'automne prévoit d'aller plus loin encore dans l'intégration des habitants, la diversification de l'offre de logements, sans opposer rénovation en zone urbaine sensible et intervention dans les quartiers anciens où sont concentrées des situations d'habitat indigne.

L'ANRU, enfin, est un outil naturellement inscrit dans « la politique de la ville ». La Délégation Interministérielle à la Ville soutient activement notre programme et sa mise en œuvre. Notre action concertée donne toutes ses chances à la cohésion sociale.

» L'ANRU sensibilise de plus en plus les porteurs de projet à « l'urbanisme durable ». La mise en chantier du programme de rénovation urbaine dans sa première phase a-t-elle pris suffisamment en compte cet argument ?

Question importante. Nous devrions déjà nous entendre sur la notion de « développement durable » et ne pas nous borner au seul concept. Créer une ville durable, c'est inventer la ville de demain, celle que nous offrirons aux générations futures. C'est un enjeu formidable qui porte par lui-même une lourde responsabilité.



© HAMILTON/REA

L'ANRU et la Caisse des Dépôts ont appelé tous les maîtres d'ouvrages impliqués dans un projet de rénovation urbaine à proposer des projets destinés à capitaliser et valoriser les apports en matière d'urbanisme durable. Ces contributions seront présentées lors des « rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durables » que nous prévoyons d'organiser au printemps prochain, dans le cadre de nos journées nationales d'échanges. Ce nouveau regard porté sur les projets en cours renforce la compréhension des enjeux du développement durable et nous donne les moyens d'une action encore plus rigoureuse.

Pierre Sallenave
36 ans, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

1997-1999 : enseignant au laboratoire de Mathématiques de l'Université de Paris VII

2000 à 2002 : Chef de l'arrondissement de Saint-Malo et des services maritimes à la direction Départementale de l'Équipement d'Ille-et-Vilaine

2004-2007 : directeur départemental de l'Équipement de la Manche, conseiller technique sur les milieux marins et aquatiques auprès de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Écologie et du Développement Durable

mai 2007 à juillet 2008 : conseiller pour le développement durable au cabinet du Premier ministre François Fillon